

# GARANTIES ET FRAIS SCOLAIRES

## 1° *Frais scolaires*

Le montant des frais scolaires s'élève pour l'année scolaire à **40 €**.

Les frais scolaires comprennent la fourniture des feuilles d'interrogation, des feuilles de dessins, des feuilles de bilans, de certaines fardes de travaux scolaires et le prêt du petit outillage aux ateliers, les photocopies des cours, la farde bulletin et le t-shirt du cours d'éducation physique.

**Le paiement des frais scolaires est général et obligatoire.**

## 1° *Garantie*

Le montant de la garantie est de :

- **65 €** pour les options de la spécialité « garage » (3/4PG – 3/4QG – 5/6/7PG – 5/6QG)
- **20 €** pour les options des spécialités suivantes :
  - ✓ « électronique informatique » (3/4TEI – 5/6QI)
  - ✓ « électricité » (3/4PE - 5/6/7PE)
  - ✓ « électromécanique » (3/4QEM)
  - ✓ « Electricien automatique » (5/6QEA)
  - ✓ « Artistique » (3/4/5/6QA – 3/4/5PA)

Ce montant couvre : - les dégradations volontaires, les vols de l'outillage général  
- les coffres personnels mis à la disposition des étudiants

**La garantie sera remboursée UNIQUEMENT le jour de la remise du bulletin :**

- au prorata de l'inventaire de fin d'année du coffre à outils ainsi que de l'outillage général
- uniquement sur présentation du reçu remis à l'élève lors de son paiement.

**Trois inventaires sont effectués au cours de l'année scolaire.**

## 3° *Cantine scolaire*

**Le prix du repas scolaire est de 3,04 EUR, il doit être commandé la semaine précédente.**

Le repas ne sera remboursé que sur présentation d'un certificat médical.

Si le repas doit être décommandé, il faut prévenir la personne s'occupant des réservations l'avant-veille avant 9h00.

**ATTENTION !**

Le règlement des frais scolaires et de la garantie éventuelle détermine également la **régularité administrative** de l'élève.

**Les paiements peuvent se faire :**

1. En espèces
2. Par virement sur le compte de l'école **310-0298844-73** (en communication : le nom de l'élève et sa classe)

CH. STRAUS

*Directrice*